



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/19981
5 juillet 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 5 JUILLET 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT PAR INTERIM DE LA REPUBLIQUE
ISLAMIQUE D'IRAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à la lettre datée du
3 juillet 1988, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires
étrangères de la République islamique d'Iran (S/19979), j'ai l'honneur de demander
que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner la question du
massacre des 290 passagers civils innocents que transportait le vol 655 d'Iran Air
par les forces navales des Etats-Unis.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent par
interim,

(Signé) Mohammad Ja'afar MAHALLATI
